



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MESSAGE AUX INSTITUTIONNELS

Pollution atmosphérique

Fin de la procédure d'information et de recommandations

Au regard des informations transmises par ATMO NOUVELLE AQUITAINE – l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Nouvelle Aquitaine – l'épisode de pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10) est terminé.

Les mesures décidées le 12 février 2023 par M. le préfet en lien avec cet épisode de pollution par arrêté préfectoral du 12 février 2023 ne sont plus actives.

Les recommandations sanitaires et comportementales diffusées par M. le Préfet ne sont donc plus actives.

L'état de la qualité de l'air est disponible sur le site internet : www.atmo-nouvelleaquitaine.org

Pour en savoir plus : consultez le site internet : www.atmo-nouvelleaquitaine.org

ou 05 56 24 35 30